



Si je me suis arrêté à cette page qui ne concerne pas ma famille, c'est pour la simple raison que ce qui a été marqué dans la marge est une information qui vaut son pesant de bonnes monnaies. Il existe peut-être un registre des valeurs des monnaies du XVI^e siècle mais je ne sais où le trouver.

Le notaire de Culheux ou plus tôt un historien plus tardif nous apporte une toute petite information sur la valeur du sac de blé froment en nous donnant, le 22 février 1561, cette information : 4 petits écus = 4 sacs de blé froment, mesure de Monfort. (1)

J'avais écrit en son temps un [article](#) à propos du manque d'argent dans les mains des monfortois du XVII^e siècle. Dans un autre [article](#), j'y décrit une taxe payée au Roi de France, à hauteur de 91 sacs de blé froment, mesure de Monfort, en 1624. Et en même temps, il n'est pas simple de déterminer la valeur des biens entre 1561 et 1624. Il y a certainement une érosion monétaire.

La seule fois, dans l'histoire des monnaies française, "l'écu petit" ou "petit écu" a été émis par le roi de la branche des Valois, Charles VI (1328-1422), le bien-aimé ou le fou. Cela veut dire que cette monnaie circulait encore, plus d'un siècle plus tard. Au moment de sa première émission, cette monnaie valait 22 sols. Cela veut dire que le sac de blé en 1561 vaut 88 sols au mieux voire moins. Cela n'a d'indication que pour Monfort puisque les poids avaient pour référence probablement la contenance d'un sac. Les sacs étaient-ils de 50 kg ou moins ? En tout cas, il fallait que cela soit transportable à dos d'homme.

Nous arriverons peut-être un jour à définir cette fameuse mesure de Monfort que l'on rencontre si souvent dans les textes des notaires. Le pire est que l'on ne peut même pas comparer avec, par exemple, celle de Saint-Clar, qui était différente et seulement séparée de 14 km !

Géry de Broqueville

(1) Notaire de Culheux, cote 3E8797 aux AD32 ([25215](#))